



**Mr Cédric Dartois**

**OBJET :**

Groupe de travail port de signes convictionnels - Demande d'accès à l'information - (CADA 638.23)

Monsieur Dartois,

Nous vous prions tout d'abord d'accepter nos excuses pour le non-traitement de votre demande. Elle ne nous avait pas été transférée avant la saisine de la CADA. Nous avons pris des mesures pour que cela ne se reproduise plus.

Il semble qu'il y ait eu un malentendu sur base des propos tenus dans la presse par une Échevine. La commune n'a pas "installé un groupe de travail relatif au port des signes convictionnels par les agents publics" mais bien un groupe de travail chargé de faire des propositions dans le cadre de la confection du Plan Diversité de notre administration.

C'est à l'occasion des travaux préparatoires de ce groupe que l'hypothèse d'une révision du règlement de travail pour ce qui concerne le port des signes conventionnels a été émise. Le Plan Diversité de la commune est actuellement en phase de validation et sera soumis au Conseil communal. Le rapport du groupe de travail sera joint au débat et sera dès lors rendu public.

Au surplus, nous devons nous référer à l'article 19, §1er des DOC conjoints relatifs à la publicité de l'administration qui nous autorise à ne pas divulguer de documents inachevés.

Si vous le souhaitez, des voies de recours contre cette décision vous sont ouvertes auprès de la CADA conformément au [DOC Publicité](#) ; vous avez également la possibilité de [saisir la médiatrice bruxelloise](#).

En espérant que ces éléments vous satisfassent malgré tout, nous vous assurons rester à votre disposition et vous prions d'agréer nos salutations distinguées,

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre,



Fabrice Cumps